—HEAD Genève

Bachelor HES-SO en Design HEAD - Genève

DESCRIPTIF DE MODULE

Année académique : 2023-2024



	Annee academique : 2023-2024
Domaine	Design
Filière	Bachelor Architecture d'intérieur
Titre du module	Théorie 2
Type de module	Module d'orientation – Module obligatoire *
Code	12TH2
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Semestre 2
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Sans prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Histoire et théorie de l'architecture d'intérieur 2 : Poursuivre l'acquisition des connaissances développées lors du module Théorie 1, en histoire et théorie de l'architecture d'intérieur et/ou du design d'espace. Connaître les éléments architecturaux situés à l'époque moderne, et les principales problématiques liées à la conception des espaces bâtis.
	Savoir distinguer les constructions, les espaces et les détails d'une architecture, et d'une architecture d'intérieur, afin d'en déterminer les temporalités, styles et significations symboliques. Être capable d'intervenir à l'oral, débattre sur son champ disciplinaire, faire des liens entre ses propres références et d'autres champs (littérature, philosophie, sociologie etc.).
Contenu et formes d'enseignement	Histoire et théorie de l'architecture d'intérieur 2 : Présentation de faits historiques et d'exemples-clé emblématiques, allant de l'architecture de la
	Renaissance jusqu'au XXème siècle, en occident comme ailleurs dans le monde. Le support de cours s'accompagne de projections d'images, d'extraits vidéo et de textes à lire après chaque cours, afin d'approfondir les sujets présentés et de les mettre en relation avec la contemporanéité.
	Lectures suivies de restitutions orales et écrites, d'analyses et de commentaires critiques. Prise de notes, débats.
Modalités d'évaluation et validation	Histoire et théorie de l'architecture d'intérieur 2 :
	Évaluation des facultés à montrer une attitude active et critique envers les sujets traités : pertinence des questionnements et des réflexions avancées, capacité à nourrir une discussion.
	Exercice à partir de la prise de notes : le style et la forme de l'exercice doivent suivre les règles de rédaction suggérées durant le cours. L'exercice peut aussi porter sur la compréhension du contenu du cours. L'exercice est évalué individuellement.
	Exercice d'écriture : le style et la forme de l'exercice doivent suivre les règles de rédaction suggérées durant le cours. L'exercice est évalué individuellement.
	L'assiduité et la participation aux enseignements font parties des éléments évalués, ainsi que la qualité de réalisation des travaux rendus.
	Le rangement des espaces communs et personnels, la qualité de réalisation des travaux ainsi que l'assiduité et la participation aux enseignements font parties des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement.
	Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.
	La note finale correspond à la moyenne des notes obtenues pour chaque exercice.
	Le module est acquis lorsque l'étudiant a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.

Modalité de remédiation et de répétition	Remédiation : possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5). Elle consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai fixé par le calendrier académique. Répétition : lorsque les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module doit être répété entièrement dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.
Enseignant-e-x-s	Roberto Zancan
Responsable du module	Javier Fernandez Contreras
Descriptif validé le	30.06.2023
Par	Javier Fernandez Contreras, responsable de la filière Architecture d'intérieur de la HEAD – Genève

^{*} Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.